Image not found or type unknown

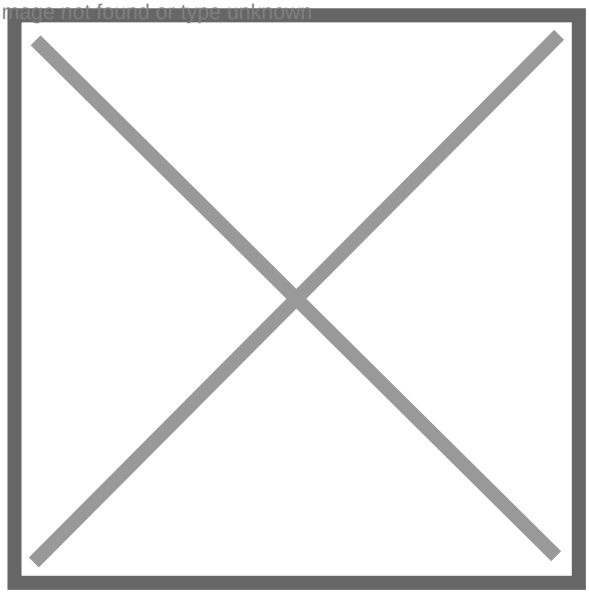

Accès à l'électricité et à l'eau

Par **Kris35**, le **25/11/2013** à **14:44**

Bonjour,

Je vous écris car j'ai un problème. Mon compagnon et moi avons signé un compromis de vente pour une maison. Le propriétaire a accepté que nous logions dans la maison avant la signature chez le notaire prévu pour le 16 Décembre prochain car les papiers ont été longs et notre préavis de location touche à sa fin. En voulant nous installer, nous avons demandé à ouvrir l'eau et l'électricité qui avaient été coupés. Ils s'est avéré que nous ne pouvons pas avoir accès à notre compteur à gaz et notre compteur d'eau car, c'est une ancienne bâtisse et que notre compteur se trouve dans le magasin qui est juste à côté et qui appartient également au propriétaire. De fait, ce matin, quand EDF est venu pour l'électricité et le gaz, l'électricien n'a rien pu faire parce que le magasin était fermé. Je trouve cela inadmissable! Lors de la visite de la maison, nous ne nous étions pas soucié de ces détails pensant que cela se ferait comme tout le monde à l'extérieur mais ce n'est pas le cas.
Peut-on exiger d'avoir l'accès à notre compteur d'eau, de gaz et d'électricité? On ne sait jamais ce qui peut se passer! Nous ne pouvons même pas couper l'eau si besoin est!

Merci infiniment pour votre réponse.

Kris35

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés